

## Motion de limite de temps

Messieurs

Dionne (Kamouraska)	Kempling	Mitges
Douglas (Nanaimo-Cowichan- Les Îles)	Knowles (Winnipeg- Nord-Centre)	Murta
Elzinga	Lambert (Edmonton-Ouest)	Orlikow
Epp	Laprise	O'Sullivan
Fairweather	La Salle	Paproski
Firth	Lawrence	Patterson
Friesen	Leggatt	Peters
Gilbert	MacKay	Ritchie
Halliday	MacLean	Rondeau
Hees	Macquarrie	Rynard
Hogan	Malone	Saltsman
Holmes	Marshall	Schumacher
Horner	Matte	Smith (Churchill)
Howie	Mazankowski	Stanfield
Huntington	McCain	Symes
Jarvis	McCleave	Towers
Jelinek	McGrath	Wagner
Johnston	McKenzie	Whittaker
	McKinley	Wise
		Yewchuk—68.

● (1730)

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion adoptée. Comme il reste 50 minutes d'ici la fin de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire en vertu de l'ordre spécial adopté, je suppose que la Chambre va maintenant aborder les travaux prévus sous cette rubrique, et qu'elle entamera à 8 heures ce soir le débat sur la mesure dont nous parlions tout à l'heure.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, puis-je intervenir en faveur de notre distingué collègue le député de Vegreville (M. Mazankowski) dont la Chambre doit discuter, pendant l'heure réservée aux députés, la motion relative au refus du gouvernement de déposer certains documents.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baldwin:** Afin qu'elle soit pleinement discutée, il conviendrait que le gouvernement envisage de reprendre jeudi prochain l'étude de cette motion, et qu'elle conserve donc le premier rang.

**M. l'Orateur:** Est-ce bien compris et convenu?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de demain. Mon parti a présenté une motion, et la journée de demain nous sera réservée au titre de l'article 58(9), ce qui veut dire que la motion fera l'objet d'un vote. Cependant, il a été convenu entre les leaders de la Chambre de reporter à 9 h 45 lundi soir ce vote qui devait avoir lieu demain à 5 heures. En d'autres termes, la discussion se prolongera jusqu'à 5 heures demain, mais le vote aura lieu au moment que je viens d'indiquer.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion. Est-ce convenu?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Il en est ainsi ordonné.

[L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)).]

[Français]

## MESSAGE DU SÉNAT

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat a transmis un message pour lui faire savoir qu'il a adopté le bill S-30, intitulé Loi constituant en corporation la Banque Continentale du Canada, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

[Traduction]

Je crois savoir que nous pourrions nous dispenser d'appeler toutes les motions figurant au *Feuilleton*.

● (1740)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—  
DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE SUNSET CREST LTD.  
ET DES EMPLOYÉS D'AIR CANADA

**M. Don Mazankowski (Vegreville)** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée et des accords conclus entre Sunset Crest Ltd. actuellement filiale de la Barbados Shipping and Trading Co. et tout employé d'Air Canada ou de ses filiales.

—Monsieur l'Orateur, je dois dire tout d'abord qu'il est de la plus grande importance que cette motion fasse suite au débat qui a eu lieu cet après-midi à propos de motion de clôture, débat qui montre bien, je crois, que le gouvernement non seulement veut museler les députés et leur enlever le droit d'intervenir à la Chambre sur les questions importantes, mais également refuse de fournir des renseignements sur une question très importante, pertinente, et que la Chambre est en droit de connaître.

C'est l'ancien secrétaire parlementaire de l'ex-ministre des Transports qui a répondu à la motion n° 36. Cette réponse est analogue aux nombreuses autres que nous recevons de temps en temps à la suite de motions de cette nature. L'ancien secrétaire parlementaire, le député de Battleford-Kindersley (M. McIsaac), a déclaré:

Les documents demandés sont la propriété d'Air Canada; or, cette société estime que, pour des motifs concurrentiels, ces renseignements ne devraient pas être divulgués au public. Je demande donc que le député veuille bien retirer sa motion.

Cet extrait figure à la page 4650 du *hansard* du 9 avril 1975. Voilà ce que nous sert habituellement le gouvernement chaque fois que nous essayons d'obtenir des informations sur cet enfant chéri du gouvernement qu'est la société Air Canada.

Air Canada est devenu une honte nationale. Comme l'indique la page 4650 du *hansard*, l'ancien secrétaire parlementaire avait signalé que les renseignements n'avaient pas été divulgués au public pour des motifs concurrentiels. Cette réponse ressemble à celle que m'a donnée l'ancien secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Sharp), le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) le 19 février, comme l'indique la page 3362 du *hansard*, quand je lui ai demandé des copies de tous les documents d'Air Canada relatifs à un certain contrat. Le député de Kenora-Rainy River avait alors répondu: